



**PV n°1 DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR
visioconférence
24/01/2022**

Olympiade 2020/2024 - Saison 2021/2022

**Présents : Odile AVIGNANT (titulaire CD22) - Laurence GORTAIS (titulaire CDVB35)
- Christophe GRAIGNIC (titulaire CDVB56) - Gérard MABILLE – Sandrine METAYER -
Olivier PRIGENT (titulaire CDVB29) - David QUINTIN -**

Excusée : Florence RAMARD

Assiste : C. PENNAMEN

Les documents envoyés :

- Le compte rendu de la réunion FFVB du 17/01/22 (projet fédéral de développement) par G. Mabilie
- Le mail de la FFVB
- Le questionnaire diagnostic de la FFVB
- Tableau indicateur de la FFVB
- Matrice licences projet de la FFVB
- Matrice clubs projet de la FFVB

- **Projet fédéral de développement**

La subvention fédérale AAL (aide aux ligues) sera remplacée par une aide au financement ou au maintien des emplois destinés au développement même en complément de ce que l'ANS subventionne.

Les postes de T. Coudron, U. Boscolo et S. Frey pourront éventuellement bénéficier de cette aide.

Recrutement pour le développement : territoire à définir

Cette subvention concernera des salariés ligue.

Cette subvention de la FFVB est axée exclusivement sur le développement

Le bureau directeur décide :

Cible sur 3 ans 10 000 licenciés avec licences évènementielles

Cible sur 3 ans 110 clubs

Financement d'équipement par la FFVB pour multiplier les lieux de pratique.

G. Mabilie indique que pour encadrer les activités physiques et sportives, il faut être titulaire du BPJEPS ce qui risque de conditionner les recrutements à venir.

- **Subventions**

Lors de la réunion de la commission de développement, des questions se sont posées sur les subventions :

- Subvention développement de la pratique - volley scolaire - 5000€ de 2019/2020

Cette subvention servira pour les opérations smashy.

Les comités départementaux feront un recensement des opérations smashy (réalisées et prévues sur la saison 2021/2022) dans les clubs pour le 31/03/22. Les clubs qui sont déjà subventionnés via leur dossier ANS ne sont pas concernés. Les comités départementaux inciteront les clubs à enregistrer ces opérations.

L'enveloppe globale de 5000 € sera divisée par le nombre de classes concernées par les opérations Smashy

Relever les clubs qui ont déjà eu une subvention.

- Subvention aide à la reprise de la pratique sportive pour les clubs non-employeur 5000€

Projet support retenu :

« Une cour, un filet » pour chaque club qui mène l'opération.

2 niveaux de subvention aux clubs, cour d'école aménagé.

Financement :

Quel montant par cour d'école montant fixe ?

Le bureau directeur décide :

La ligue octroiera une aide financière de 75€ par cour d'école équipée, les comités départementaux pourront, s'ils le souhaitent, compléter cette aide par une dotation en ballons par exemple

Evaluer les clubs non-employeur concernés par cette aide.

Projet sur équipement, voir si possibilité de subventionner le matériel avec le projet de développement de la FFVB.

Le président annonce qu'il a une réunion jeudi avec la FFVB, il tiendra au courant le bureau directeur de la suite de ce projet.

- **Divers**

Rencontre entre le président et Edwige lundi sur l'accueil des jeunes dans les clubs. Nécessité de fournir des fiches, des vidéos.

Président de la LBVB
Gérard MABILLE

Secrétaire Général de la LBVB
David QUINTIN



Fin de séance : 21h15